



## Durée et organisation de la formation

La formation se déroule sur deux années scolaires, en alternance par apprentissage (un contrat d'apprentissage d'un an doit être établi avec une entreprise de Travaux Publics). Le Centre de Formation dispense l'enseignement général, l'enseignement technologique, et une partie de l'enseignement pratique (notions générales, activités ne pouvant être suivies en entreprise).

## Cette formation représente :

- 20 semaines la 1ère année - de septembre à juin (700 h)
- 20 semaines la 2ème année - de septembre à juin (700 h)

L'entreprise est chargée d'approfondir la formation pratique de l'apprenti, de façon que ce dernier soit en mesure à la fois de satisfaire aux épreuves de l'examen et d'acquérir une expérience du métier.

Rythme d'alternance

## Description du dispositif de formation

Notre dispositif de formation est constitué par un Centre de Formation d'Apprentis (C.F.A.) dénommé « CFA DES TRAVAUX PUBLICS DE FRANCHE-COMTÉ » qui comprend plusieurs Unités de Formation par Apprentissage (U.F.A.) mises en place dans des établissements d'enseignement situés dans la Région Franche-Comté. L'apprenti est inscrit au CFA DES TRAVAUX PUBLICS DE FRANCHE-COMTÉ et suit la formation dans une UFA.

## Transport

Les frais de transport entre le domicile de l'apprenti et l'Unité de Formation par Apprentissage sont indemnisés par le Conseil Régional de Franche-Comté sous la forme d'une indemnité forfaitaire versée en fin d'année scolaire.

## Hébergement et restauration

Le Lycée Pierre-Adrien Pâris à Besançon dispose de structures permettant d'accueillir les apprentis en demi-pension, et éventuellement en internat suivant les places disponibles.

## Recherche d'une entreprise d'accueil

Si le futur apprenti n'a pas trouvé de lui même un employeur, le CFA peut l'aider dans ses recherches.

La formation préparant au BTS nécessite le baccalauréat (BAC STI, S, BAC PRO TP).

### Lieu de formation:

**Lycée Professionnel Pierre-Adrien Pâris**

8 rue Mercator - 25000 Besançon

Tél. 03 81 41 16 19

> [Voir la cartographie](#)